

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2015

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- M. José NODA GONZALEZ, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY
- MM. Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Livio LANZA, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

- Mme Edith ZBINDEN DUVILLARD
- M. Jonathan CHRISTIN, conseillers

Procès-verbal :

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. ETUDE DU BUDGET 2016
- V. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 26.09.2015 :
 - Contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG
- VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers, ainsi qu'à Monsieur ROCH, de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence de Madame ZBINDEN DUVILLARD et de Monsieur CHRISTIN.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal, ainsi que celui de la naturalisation. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, Monsieur Ph. ELTSCHINGER, absent lors de la dernière séance.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour une communication.

Point concernant les rapports des commissions

Le maire rappelle que ce point ne doit servir aux présidents de commissions qu'à informer l'ensemble du Conseil qu'une commission s'est réunie et a traité de tel ou tel sujet, mais ceci sans rentrer dans les détails. Il précise et rappelle que les séances et procès-verbaux de commissions ne sont pas publics.

Les adjoints n'ayant aucune communication ni proposition, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. ETUDE DU BUDGET 2016

Le maire demande si tous les conseillers ont bien reçu le projet de budget 2016, ainsi que le procès-verbal de la commission des finances du 12 octobre 2015 qui a déjà bien travaillé sur ce budget. Il en profite pour remercier tous les membres de cette commission pour leur gros travail lors de cette séance, et pour avoir proposé au Conseil un budget équilibré. Il propose de passer en revue, rubrique par rubrique, tous les postes du budget. Si quelqu'un a une question ou une remarque, il peut en faire part à tout moment pendant cette lecture.

01 CONSEIL MUNICIPAL

| | | |
|--------------|--------------------------------|---|
| 01.00.300.00 | Indemnités | Augmentation d'environ 10% de l'indemnité versée à chaque conseiller |
| 01.00.301.00 | Procès-verbalistes | Plus de budget dû à l'engagement du nouvel employé communal |
| 01.00.303.00 | AVS/AI/APG, AC, Alloc. fam. | Aucune charge |
| 01.00.305.00 | Assurance-maladie et accidents | Aucune charge |
| 01.00.317.00 | Voyage fin législature | Légère augmentation due à la participation au voyage du nouvel employé de la mairie |

02 MAIRE ET ADJOINTS

| | | |
|--------------|-----------------------------|---|
| 02.00.300.00 | Indemnités | Augmentation de l'indemnité pour le maire et les adjoints (5%) |
| 02.00.303.00 | AVS/AI/APG, AC, Alloc. fam. | Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation de l'indemnité |

| | | |
|--------------|---|---|
| 02.00.304.00 | Prévoyance professionnelle | Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation de l'indemnité |
| 02.00.305.00 | Assurance-maladie et accidents | Montant calculé en fonction de l'indemnité |
| 02.00.317.00 | Dédommagements | Rubrique consacrée au voyage annuel des maires et adjoints organisé par l'ACG, ainsi qu'aux dédommagements pour le maire et les adjoints. Légère augmentation pour le maire et les adjoints |
| 05 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | |
| 05.00.301.01 | Traitement du personnel | Augmentation sur cette rubrique due en particulier à l'engagement définitif du nouvel employé pour le secrétariat. Pour le personnel en place, c'est la grille normale des salaires qui s'applique |
| 05.00.303.00 | AVS/AI/APG, AC, Alloc. fam. | Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation ci-dessus |
| 05.00.304.00 | Prévoyance professionnelle CAP | Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation ci-dessus |
| 05.00.305.00 | Assurance-maladie et accidents | Légère diminution |
| 05.00.309.00 | Perfectionnement | Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel |
| 05.00.310.00 | Fournitures de bureau et imprimés | Rubrique utilisée pour l'achat de matériel de bureau (papier pour les photocopieurs, imprimantes, papier à en-tête, bulletins d'information pour les tous ménages, cartouches d'encre diverses, etc., et tout le matériel de bureau) |
| 05.00.311.00 | Mobilier/Machines/Véhicules | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 05.00.316.00 | Redevances d'utilisation | Légère augmentation sur cette rubrique due à la location d'un nouveau photocopieur pour l'Exécutif |
| 05.00.317.01 | Dédommagements | Dédommagements pour les employés communaux pour les frais professionnels |
| 05.00.317.02 | Sortie Conseil | Même montant budgété qu'en 2015. Cette rubrique est utilisée pour une sortie annuelle du Conseil |
| 05.00.318.00 | Prestations de tiers | Cette rubrique sert de fourre-tout. Elle contient, entre autres, un montant couvrant les frais d'hébergement du site internet de la commune ainsi que les remerciements aux membres du groupe de rédaction sous forme d'un repas annuel qui leur est offert, les frais de fiduciaire pour la révision des comptes, les frais de la Cité de l'Énergie, les frais de réception, les frais de téléphone, fax, etc. |
| 05.00.319.00 | Frais divers - Cadeaux | Baisse sur cette rubrique car nous ne sommes pas en année d'élection communale |
| 05.00.352.00 | Cotisation S.I.A.C.G. | Augmentation sur cette rubrique car ce montant est calculé en fonction de la masse salariale |
| 05.00.436.00 | Dédommagements de tiers | Remboursements des tous-ménages envoyés par la commune pour les associations du village qui en font la demande |
| 08 | IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF | |
| 08.00.311.00 | Mobilier/Machines/Véhicules | Diminution par rapport à ce qui avait été décidé en commission étant donné qu'il va y avoir une petite économie sur les travaux de la mairie, et certains meubles pour la salle du Conseil municipal pourront être achetés en 2015. De plus, le coût de la table sur mesure prévue pour la nouvelle salle du Conseil sera moins élevé que prévu |
| 08.00.312.00 | Eau, énergie, combustibles | Même montant budgété qu'en 2015 |

| | | |
|--|---|--|
| 08.00.313.00 | Achats fournitures et marchandises | Achat du papier WC, des produits de nettoyage, etc. Légère diminution sur cette rubrique |
| 08.00.314.01 | Entretien immeubles par tiers | Cette rubrique concerne tout ce qui a trait à l'entretien des bâtiments communaux et aux nombreux travaux imprévus qui peuvent survenir tout au long de l'année |
| 08.00.314.02 | Nettoyages | Légère augmentation sur cette rubrique qui concerne le nettoyage des bâtiments communaux. On trouve aussi sur cette rubrique l'indemnité qui est versée aux jeunes de CapEmploi qui viennent effectuer des stages, presque toute l'année, avec Messieurs Lopes et Schneider |
| 08.00.315.00 | Entretien objets mob. par tiers | Cette rubrique concerne tous les contrats que la commune a avec diverses entreprises pour la maintenance, l'entretien, etc. |
| 08.00.316.00 | Redevances d'utilisation | Montant versé à la Paroisse pour le droit de superficie |
| 08.00.316.10 | Loyer salle du Conseil municipal | Loyer qui sera payé à la Paroisse sur une année complète, étant donné que la commune va prendre possession de cette salle en décembre 2015 |
| 08.00.318.10 | Assurances bâtiments | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 08.00.427.00 | Location immeubles publics | Diminution sur cette rubrique. Un peu moins de locations prévues en 2016 |
| 08.00.436.00 | Dédommagements de tiers | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 08.01 | Appartement concierge | |
| 08.01.331.00 | Amortissements ordinaires | Amortissement jusqu'en 2016 |
| 08.21 | Bâtiment communal - Nouvelle mairie | |
| 08.21.331.00 | Amortissement nlle mairie - Travaux de rénovation | Amortissement jusqu'en 2043 |
| 08.21.331.10 | Bâtiment communal - Nlle mairie | Amortissement jusqu'en 2043 |
| 08.21.331.20 | Bâtiment communal – Achat mobilier | Amortissement jusqu'en 2022 |
| 08.61 | Parcelle N° 77 Ex-Genoux-Dancet | |
| 08.61.331.00 | Amortissements ordinaires | Amortissement jusqu'en 2022 |
| 08.90 | Salle polyvalente | |
| 08.90.331.00 | Amortissements ordinaires | Amortissement jusqu'en 2031 |
| 08.92 | Cuisine Salle du Rhône | |
| 08.92.331.00 | Amortissements ordinaires | Amortissement jusqu'en 2029 |
| 09 | AUTRES CHARGES ET REVENUS | |
| 09.00.310.10 | Frais bureau de vote | Aucun montant budgété en 2016 car il n'y aura pas d'élection communale |
| 09.00.318.00 | Frais d'études – Indemnités | Différentes indemnités sont comptabilisées sur cette rubrique comme les indemnités pour les président et vice-président des bureaux de vote, une indemnité pour l'entretien du clocher de l'église. Il y a également un montant prévu pour d'éventuels frais d'études par des géomètres ou des architectes |
| Monsieur LANZA demande pour quelles raisons il y a une indemnité pour l'entretien du clocher de l'église. Le maire répond que c'est suite à une convention qui a été passée il y a de nombreuses années avec la Paroisse, car Il avait été décidé à l'époque que l'heure était pour tous les habitants du village, et pas seulement pour les catholiques | | |
| 09.00.319.01 | Frais divers - Dons - Etc... | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 09.00.319.02 | Frais ACG | Participation de CHF 3.60 par habitant que la commune verse à l'ACG (Association des |

| | | |
|--------------|--------------------------------------|--|
| 09.00.427.10 | Redevance S.I. | communes genevoises). Ce montant est communiqué à la commune Montant que les SIG versent à la commune car ils utilisent notre réseau souterrain pour passer leurs tubes et tuyaux. Ils versent une participation équivalent à 15% de la consommation d'électricité du village |
| 09.00.439.10 | Redevance Cheneviers | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 09.00.451.00 | Remboursement des frais de votations | Aucun montant budgété en 2016 car il n'y aura pas d'élection communale |
| 1 | SÉCURITÉ PUBLIQUE | |
| 10 | ÉTAT CIVIL | |
| 10.00.319.00 | Frais divers | Concerne principalement l'achat de fleurs pour les mariages qui sont célébrés sur la commune. Ces frais sont entièrement remboursés par Bernex |
| 10.00.351.00 | Dédommagements versés au canton | Achat des cartes d'identité |
| 10.00.352.00 | Participation | Participation pour l'Etat Civil de la Champagne, Bernex, Confignon et Onex |
| 10.00.431.00 | Emoluments administratifs | Vente des cartes d'identité |
| 10.00.436.00 | Dédommagements de tiers | Remboursement par Bernex des achats de fleurs pour les mariages |
| 11 | POLICE MUNICIPALE | |
| 11.00.352.00 | Participation Bernex | Augmentation sur cette rubrique étant donné le projet d'adhésion de la commune au nouveau concept de la Police municipale |
| 14 | INCENDIE ET SECOURS | |
| 14.00.309.00 | Charges de formation et autres | Augmentation sur cette rubrique car plusieurs sapeurs vont effectuer des cours en 2016 à Bernex |
| 14.00.311.00 | Matériel / Véhicules | Légère diminution sur cette rubrique |
| 14.00.312.00 | Eau, énergie, combustibles | Nouvelle rubrique concernant des charges pompiers que la commune doit verser à la Fondation « Les Chouettes » pour les locaux qui sont dans son immeuble |
| 14.00.313.00 | Achats fournitures et marchandises | Achat de petit matériel pour la Compagnie |
| 14.00.315.10 | Entretien matériel | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 14.00.317.00 | Indemnité frais de repas | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 14.00.318.00 | Tél. Ass. Feu | Cette rubrique concerne les frais de téléphone, assurances ainsi que les gardes pompiers. Ces derniers frais sont compensés par les rentrées sur la rubrique 14.00.434.00 |
| 14.00.352.00 | Participation frais SIS | Augmentation sur cette rubrique, selon le décompte du SIS |
| 14.00.363.01 | Allocation Service du Feu | Rubrique concernant la solde pour les pompiers |
| 14.00.363.02 | Allocations Etat-Major | Rubrique concernant la solde de l'Etat-Major pour les piquets |
| 14.00.434.00 | Redevance d'utilisation | Remboursement des frais de garde par les utilisateurs des salles communales |
| 14.00.441.00 | Part s/taxes Cies Assurances | Aucun changement. Montant versé aux communes en compensation des gains que les assurances font du fait que les communes ont des compagnies de sapeurs-pompiers |
| 16 | PROTECTION CIVILE | |
| 16.00.352.00 | Participation P.C. intercommunale | Montant communiqué par l'ORPC Champagne. Répartition selon le nombre d'habitants. La PC |

versera également une participation pour les frais de chauffage, etc., à la Fondation « Les Chouettes »

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

| | | |
|--------------|------------------------------------|--|
| 21.00.310.00 | Fournitures de bureau | Même montant budgété qu'en 2015. Achat de livres pour la bibliothèque de l'école |
| 21.00.311.00 | Mobilier/Machines/Véhicules | Montant prévu pour l'achat de matériel pour l'école en cas de besoin |
| 21.00.313.00 | Achats fournitures et marchandises | Achat de petit matériel pour l'école (pharmacie, etc.) |
| 21.00.315.00 | Entretien mobilier | Entretien du piano, etc. |
| 21.00.317.00 | Dédom. courses - classes de neige | Hausse sur cette rubrique due à l'augmentation du nombre d'élèves |
| 21.00.317.01 | Transport élèves piscine | Coût du transport des élèves pour la piscine de Bernex |
| 21.00.318.00 | Organisations diverses | Rubrique qui concerne la fête des Promotions et les sorties organisées par l'école |
| 21.00.331.02 | Amortissement nouvelle école | Amortissement jusqu'en 2023 |
| 21.00.352.00 | Ecolage autres communes | Coût de la location de la piscine à Bernex |

3 CULTURE ET LOISIRS **30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE**

| | | |
|--------------|--------------------------------------|---|
| 30.00.318.00 | Prestations de tiers culturels | Rubrique destinée à l'organisation de diverses manifestations et activités par la commission « Culture et manifestations » |
| 30.00.352.00 | Frais de participations | Cette rubrique concerne les Promotions citoyennes et le Bibliobus. |
| 30.00.361.00 | Subventions manifestations | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 30.00.365.01 | Subventions institutions culturelles | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 30.00.435.00 | Vente de livres | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 30.00.469.00 | Subvention Fonds Infras. Bibliobus | Subvention reçue du FI (Fonds Infrastructure) pour le Bibliobus et qui couvre une grande partie du montant qui est versé par la rubrique 30.00.352.00 |

33 PARCS ET PROMENADES

| | | |
|--------------|------------------------------------|--|
| 33.00.311.00 | Achat matériel de fêtes | Cette rubrique concerne tout ce qui touche au 1er Août et à Noël |
| 33.00.313.00 | Décorations florales | Montant utilisé pour l'achat de fleurs en cas de déprédations des arrangements floraux communaux |
| 33.00.314.01 | Entretien emplac. publics (fleurs) | Cette rubrique concerne l'entretien des fleurs par le mandataire |

Madame HENRIOD demande pour quelles raisons le montant de la rubrique 33.00.313.00 ne pourrait pas être inclus dans la rubrique 33.00.314.01. Le maire répond que ce sont deux choses différentes, la première concerne l'achat de petit matériel, en l'occurrence des fleurs, et la deuxième concerne le travail effectué par une entreprise.

| | | |
|--------------|----------------------------------|--|
| 33.00.314.02 | Travaux sur emplacements publics | Augmentation sur cette rubrique due à l'achat d'un nouveau panneau d'affichage officiel pour la mairie |
|--------------|----------------------------------|--|

34 SPORTS **34.00 Sport**

| | | |
|--------------|------------------------------------|---|
| 34.00.313.00 | Achats fournitures et marchandises | Achat du matériel de sport pour l'école et les diverses sociétés. Ce montant a été un peu augmenté au cas où il y aurait besoin de matériel pour la zone sportive |
| 34.00.314.00 | Entretien emplacements sportifs | Cette rubrique concerne l'entretien du terrain de football et la zone sportive |

| | | |
|--------------|--|---|
| 34.00.365.00 | Subventions institutions sportives | Subventions versées aux différents clubs sportifs des alentours accueillant des jeunes gens du village |
| 34.00.365.01 | Abonnements saisons sportives | Achat de billets pour le hockey et/ou le football |
| 34.10 | Zone sportive / Ext. mairie-école | |
| 34.10.331.00 | Amortissements ordinaires | Amortissement jusqu'en 2043 |
| 34.90 | Activités sportives organisées | |
| 34.90.318.00 | Déplacements sportifs | Pour les samedis de ski ou autres déplacements sportifs |
| 35 | AUTRES LOISIRS | |
| 35.10 | Centres de loisirs | |
| 35.10.365.00 | Subv. Colonies vacances | La commune verse CHF 10.00 par jour et par enfant fréquentant des colonies de vacances durant l'année |
| 35.20 | Sortie des Aînés | |
| 35.20.318.00 | Prestations de tiers | Augmentation sur cette rubrique due au fait que la commune fête également les jubilaires (70, 80 et 90ème anniversaire et les 50, 60 et 70 ans de mariage) en leur offrant un repas en commun et un cadeau. Cette augmentation permettra également de donner une petite participation financière si une association désire organiser quelque chose pour les Aînés |
| 5 | PRÉVOYANCE SOCIALE | |
| 54 | INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE | |
| 54.00.352.00 | Participation FASe | Ce montant concerne le BUPP, les locaux en gestion accompagnée et les actions collectives des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans toute la Champagne. Légère diminution sur cette rubrique |
| 54.00.365.01 | Cuisines scolaires | Grosse augmentation sur cette rubrique qui comprend le GIAP et les Petits Becs. Il y a une trentaine d'enfants supplémentaires inscrits, et cela donne une augmentation de CHF 30'000.00 pour le GIAP et CHF 8'000.00 pour les Petits Becs |
| 54.00.365.02 | Crèches | Cette rubrique concerne les places de crèche (3) à Confignon et une participation pour les enfants qui fréquentent la Garderie de Cartigny. Il y a une diminution sur cette rubrique car depuis le mois de septembre, nous n'avons plus que 3 places à Confignon au lieu de 4 |
| 54.00.365.03 | Le Couffin | Légère diminution sur cette rubrique. Montant calculé en fonction d'une clé de répartition |
| 54.00.365.04 | Parascolaire | Diminution sur cette rubrique. En effet, depuis quelques années une réserve de CHF 8'000.00 était budgétée en cas de besoin. Après une rencontre avec les responsables de cette association, leurs comptes étant en ordre, et aucune augmentation de personnel n'étant prévue l'année prochaine, il a été décidé de supprimer cette réserve |
| 54.00.436.02 | Participations crèches | Participation des parents aux frais de la crèche de Confignon |
| 58 | AIDE SOCIALE | |
| 58.00 | Œuvres sociales | |

| | | |
|--------------|---------------------------------------|---|
| 58.00.318.00 | Cap Emploi, Oseo | Cette structure intercommunale est à Bernex et elle s'occupe des jeunes de la Champagne qui sont en rupture de formation. Il y a une légère diminution car ce montant est calculé selon une clé de répartition, mais il n'y a pas de diminution des prestations |
| 58.00.364.01 | Institut maintien, aide, soins à dom. | Participation de toutes les communes pour les foyers de jour. Montant défini en fonction du nombre d'habitants |
| 58.00.365.00 | Subventions œuvres sociales | Légère augmentation sur cette rubrique car il y a beaucoup de demandes de toutes sortes (personnes handicapées, femmes battues, etc.) d'associations qui œuvrent sur le canton de Genève |
| 58.10 | Aide humanitaire Etranger | |
| 58.10.367.00 | Subventions | La commune subventionne plusieurs associations, à savoir : le Burkina Faso CHF 6'000.00, Haïti CHF 2'500.00, Tibet CHF 6'000.00 et l'association Suisse/Niger (Madame Françoise HAMA) CHF 2'500.00 |
| 58.10.367.10 | Aide humanitaire urgence | La commission a souhaité créer cette rubrique pour pouvoir aider en cas de crises (Syrie, etc.) ou de catastrophes (tremblement de terre, tsunami ou autres) |
| 58.20 | Allocations | |
| 58.20.366.00 | Allocations sociales | Augmentation de cette rubrique car il y a de plus en plus de demandes d'aide |
| 58.30 | Locaux sociaux | |
| 58.30.352.00 | Participation CAS Bernex | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 6 | TRAFIC | |
| 62 | ROUTES COMMUNALES | |
| 62.00.311.00 | Mobilier/Machines/Véhicules | Achat de matériel divers (signalisation, écriteaux, réparation de la lame à neige, etc.) |
| 62.00.312.00 | Eclairage public consommation | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 62.00.313.00 | Matériel | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 62.00.314.01 | Entretien chaussées par divers | Diminution sur cette rubrique. La commission a décidé de ne faire que de l'entretien des routes et chemins communaux |
| 62.00.314.02 | Nettoyage - Voirie routes | Légère augmentation due au coût de la vie |
| 62.00.314.03 | Entretien éclairage public | La pose des candélabres pour le reste du village a été repoussée à l'année 2017 |
| 62.00.318.00 | Honoraires Géomètres et Ingénieurs | Pas de frais particuliers pour 2016 |
| 62.00.331.04 | Amort. chemins Cressonnex/Esise | Amortissement jusqu'en 2036 |
| 62.00.331.05 | Amortissement rue du Vieux-Four | Nouvel amortissement jusqu'en 2043 |
| 62.00.436.00 | Dédommagements de tiers | Aucun montant budgété |
| 65 | TRAFIC RÉGIONAL | |
| 65.00.314.00 | Entretien trafic | Cette rubrique concerne le nettoyage et l'entretien des abris de bus |
| 65.00.319.00 | Frais divers | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 65.00.364.00 | Transports publics | Cette rubrique concerne les frais du Noctambus et les subventions que la commune donne aux habitants pour le renouvellement des abonnements annuels TPG |
| 65.00.366.00 | Subventions vélos électriques | Rubrique qui concerne les subventions communales pour l'achat de vélos électriques |
| 65.00.375.00 | Subventions cant. vélos électriques | Subventions cantonales pour les vélos électriques |

| | | |
|--------------|--------------------------------------|---|
| 65.00.471.00 | Subventions | Remboursement par l'Etat des subventions cantonales versées par la commune pour les vélos électriques |
| 7 | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT | |
| 71 | PROTECTION DES EAUX | |
| 71.10 | Egout - Collecteur | |
| 71.10.314.01 | Entretien et réfection | Les travaux de curage et de défrichage du Nant-de-Goy ont été reportés à l'année 2017 |
| 71.10.314.02 | Nettoyages | Nettoyage des sacs et des égouts de l'école et des cuisines |
| 71.10.331.04 | Amort. réseau assainissement | Amortissement terminé en 2015 |
| 71.10.331.06 | Amort. travaux réhab.. coll. Colline | Suite au rapport du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) d'il y a trois ans, la commune doit refaire une partie de ces collecteurs. Des offres ont été demandées, et la commune doit maintenant faire une demande au FIA (Fonds intercommunal d'amortissement) concernant ces travaux car il y a une nouvelle manière de procéder. Auparavant, c'était la commune qui prenait en charge tous les travaux, et elle recevait une subvention de l'Etat. Maintenant, c'est l'Etat qui paie les travaux (réfection et entretien des collecteurs), ceci jusqu'à hauteur d'environ 90% de la facture. Cet amortissement se fait sur 30 ans. |
| 71.10.452.00 | Loyer FIA pour réhab. coll. Colline | Loyer reçu du FIA pour ces travaux de réhabilitation des collecteurs de la Colline |
| 71.20 | Fontaines publiques | |
| 71.20.312.00 | Eau fontaines publiques | Même montant budgété qu'en 2015 |
| 72 | TRAITEMENT DES DÉCHETS | |
| 72.00.311.10 | Matériel traitement déchets | Achat de goulottes pour remplacer celles qui sont défectueuses |
| 72.00.314.00 | Entretien matériel | Cette rubrique concerne le nettoyage intérieur et extérieur des containers terriens |
| 72.00.318.01 | Levée des ordures | Légère diminution de cette rubrique |
| 72.00.318.02 | Frais traitement des ordures | Même montant budgété qu'en 2015. Cette rubrique concerne les déchets verts |
| 72.00.435.00 | Ventes matières récupérées | Rétrocessions sur le papier, le verre et le pet |
| 74 | CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES | |
| 74.00.314.00 | Entretien cimetièr | Cette rubrique concerne les creuses de tombes, s'il y en a durant l'année |
| 74.00.434.00 | Concessions | Cette rubrique concerne les renouvellements de concessions pour les tombes qui arrivent à échéance |
| 78 | AUTRES TÂCHES DE PROTECTION | |
| 78.00.352.00 | Elimination déchets carnés | Ce chiffre nous est donné |
| 9 | FINANCES ET IMPÔTS | |
| 90 | IMPÔTS | |
| 90.00 | Impôts | |
| | | En ce qui concerne les impôts, le maire rappelle que ce sont des données que la commune ne maîtrise pas, et qui lui sont remises par le Canton. Le maire donne la parole à Monsieur ROCH pour ces rubriques. |
| 90.00.330.00 | Provisions impôts | Aucune provision budgétée pour 2016 car celle déjà comptabilisée est suffisante, et elle est |

| | | |
|--------------|---|--|
| | | réadaptée chaque année au moment de la clôture des comptes |
| 90.00.346.00 | Comp. fin. communes françaises | Montant qui nous est donné par l'administration fiscale, et qui concerne l'impôt à la source payé par les frontaliers. Une partie est reversée aux communes françaises |
| 90.00.351.00 | Frais de perception | 3% des impôts pour les personnes morales et les personnes physiques. Frais qui sont prélevés par l'administration fiscale cantonale pour traiter les impôts communaux |
| 90.00.406.00 | Impôt sur les chiens | Montant prévu en fonction des chiffres des années précédentes |
| 90.00.429.00 | Autres revenus | Rachat des actes de défaut de biens |
| 90.00.444.00 | Contributions cantonales | Cette rubrique concerne trois choses : tout d'abord, une partie des intérêts de la commune est payée par le FI (Fonds intercommunal). A savoir que la commune paie des intérêts sur ses dettes, et les 90% de ces intérêts sont reversés à la commune, soit CHF 106'819.11. Ensuite, ce fonds concerne également les crèches. La commune verse un certain montant dans ce fonds, et elle en reçoit également une partie en fonction du nombre de places de crèche financées par la commune, soit un montant de CHF 27'368.80 à payer par la commune. Pour terminer, la troisième partie de ce fonds concerne les communes riches qui paient pour les communes pauvres, soit CHF 181'025.53 en faveur de la commune. Le montant total de cette rubrique est très variable, et est donné à la commune par l'Etat |
| 90.10 | Centime additionnel Pers. physique | |
| 90.10.400.00 | Impôts sur revenu et fortune | L'administration fiscale donne à la commune une estimation des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales. Il vaut mieux être prudent, car cette estimation ne correspond pas toujours à la réalité et la commune a dû rendre de l'argent à l'administration fiscale ces dernières années car les estimations étaient trop élevées |
| 90.11 | Centime additionnel Pers. morale | |
| 90.11.401.00 | Impôts sur bénéfice et capital | Ce montant est calculé en fonction des entreprises qui sont sur la commune |
| | | Monsieur FUMEAUX demande si les graviéristes vont payer des impôts sur la commune. Monsieur ROCH lui répond négativement car les sociétés paieront des impôts sur leur lieu de résidence. Par contre, la commune recevra une redevance (CHF 0.25 par mètre cube prélevé). |
| 90.20 | Fonds péréquation financière | |
| 90.20.408.00 | Fonds péréquation fin. intercom. | C'est un impôt sur les personnes morales, et les 20% de cet impôt vont dans un fonds. Ce dernier est ensuite redistribué aux communes selon leur capacité financière |
| 90.30 | Taxe professionnelle communale | |
| 90.30.409.00 | Taxation ordinaire | Une légère augmentation de cette rubrique vu le montant que la commune a reçu en 2014. Ce service est entièrement géré par la commune. Toutes les entreprises sises sur la commune paient cette taxe |
| 94 | CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX | |
| 94.00 | Charges et revenus du capital | |

| | | |
|--------------|--|--|
| 94.00.318.00 | Frais de banque | Augmentation sur cette rubrique car les frais bancaires sont toujours plus élevés |
| 94.00.420.00 | Intérêts bancaires et postaux | Ce sont les intérêts du prêt contracté auprès de la Banque Raiffeisen et dont une partie (CHF 1'000'000.00) a été prêtée à la Fondation pour le chauffage. Les intérêts sont reversés à la commune par la Fondation. |
| 94.00.426.00 | Intérêts sur participations permanentes. | Dividendes et intérêts BCG, Coficoge (CHF 25.00), SIG (CHF 1'125.00) |
| 94.10 | Emprunt - Dette - Fonds | |
| 94.10.322.00 | Intérêts des dettes | Les dettes de la commune sont les suivantes : CHF 5'000'000.00 pour la salle polyvalente, CHF 3'000'000.00 pour tous les travaux qui ont été entrepris ces dernières années et une dette sur les égouts (CHF 555'000.00) qui ont été faits il y a une trentaine d'années |
| 95 | IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER | |
| 95.00.314.00 | Entretien immeubles du P.F. | Cette rubrique concerne d'éventuels travaux qui devraient être faits dans les appartements de la commune gérés par la Régie Bersier |
| 95.00.318.00 | Impôt immobilier | Cette rubrique concerne l'impôt sur les bâtiments communaux. Cette rubrique a été augmentée car le budget 2015 était trop bas en rapport avec ce que la commune a versé en 2014 |
| 95.00.423.00 | Location immeubles - Fermages P.F. | Même montant budgété qu'en 2015 |

Le maire informe les conseillers que ce budget se solde avec un excédent de revenus de CHF 313.00.

Le président remercie les membres de l'Exécutif, ainsi que Monsieur ROCH pour leurs explications. Il demande aux conseillers s'ils ont des questions ou des remarques concernant ce budget. Aucune question ni remarque n'étant formulée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 26.09.2015 :

➤ Contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents, et si ces derniers amènent des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette décision. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Madame HENRIOD

Elle aimerait savoir s'il serait possible de mettre un revêtement en plexiglas sur le terrain de Inline, ceci pour que les jeunes puissent patiner durant la saison hivernale, comme cela se fait dans d'autres communes. Madame HOWALD précise que le championnat de Inline a lieu aussi durant l'hiver. Monsieur D. NOVELLE répond que ce terrain permet de tout faire (inline, patinage sur revêtement en plexiglas et patinage sur glace). Après, c'est une volonté de faire et de coût. Ce sont des infrastructures qui sont assez onéreuses. Monsieur D. NOVELLE rappelle aussi que la

commune de Bernex va ouvrir tout prochainement sa patinoire pour la saison hivernale. A voir par la suite.

Question de Monsieur FUMEAUX

En ce qui concerne la nouvelle répartition financière entre l'Etat et les communes, il aimerait savoir quand cela va arriver. Il aimerait également savoir comment travailler avec l'ACG pour que la commune puisse faire entendre sa voix. Monsieur D. NOVELLE répond que c'est actuellement en phase de travail, et que toutes ces tâches sont en discussion entre l'Etat et le Comité de l'ACG, ceci afin de mettre en place les nouvelles répartitions. En ce qui concerne la date, l'Etat espère arriver à mettre tout en place pour la fin de cette législature.

Demande de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle aimerait savoir où en est la mise en ligne du programme CMNet. Monsieur APOTHELOZ répond qu'il est actuellement alimenté par le secrétariat, et qu'il sera à la disposition des conseillers municipaux au début de l'année 2016.

Information de Monsieur PHILIPP

Monsieur PHILIPP aimerait revenir sur l'entraînement de la Course de l'Escalade qui s'est déroulé à Aire-la-Ville le dimanche 1^{er} novembre 2015. Il aimerait remercier les conseillères, les conseillers, les membres de l'Exécutif et les pompiers qui étaient présents pour aider lors de cette manifestation.

La séance est levée à 21 h. 15.